

COMMISSION ESPACES PROTÉGÉS

DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Séance du 27 septembre 2021

AVIS SUR LA MODIFICATION DU PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE BIOLOGIQUE DE LAISSEY (FORET COMMUNALE DE LAISSEY – 25)

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code forestier, notamment ses articles L. 122-7, L. 212-1, L. 212-2-1 et L. 212-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature adopté par délibération du 19 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

La réserve, d'une surface de 142,56 hectares se situe au sein de la forêt communale de Laissey sur les communes de Laissey et Deluz.

En préambule, la commission Espaces protégés tient à souligner que :

- Le projet de création de la réserve s'inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP). Il répond, par son objet, son étendue et le mode de gestion proposé, aux objectifs de protection d'habitats et d'espèces animales et végétales de cette Stratégie.
- La gestion du projet permet d'augmenter la connaissance du site et de suivre son évolution naturelle.

Concernant la réglementation de la réserve, la commission Espaces protégés **recommande** notamment que :

1. Une attention soit portée sur la fréquentation du public afin d'éviter la création de nouveaux chemins ;

2. La neutralisation systématique des pièges mortels pour la faune involontairement mis en place par l'activité humaine soit mentionnée dans le plan de gestion (fils barbelés, trous au ras du sol, récipients accessibles aux micromammifères, etc) ;
3. Les sports de nature soient encadrés en ce qui concerne la falaise qui représente une zone de quiétude ;
4. Un inventaire des chiroptères vienne compléter les inventaires réalisés.

La commission Espaces protégés du CNPN **donne un avis favorable** sur le dossier relatif à la modification de la réserve biologique de Laissey et à son plan de gestion pour la période 2019-2038.

Fait à Paris, le 27 septembre 2021

Le président de la commission Espaces protégés
du Conseil national de la protection de la nature

Le Président



Roger ESTEVE